



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 23 janvier 2018

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Philippe DUCROCQ
- Valérie MOREL
- Agnès MOUCHARD

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU de Rieux (60)
- Elaboration du PLU de Fleurines (60)
- Révision du PLU de Fouquereuil (62)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Zonage d'assainissement de Houtkerque (59)
- Zonage d'assainissement de Montay (59)
- Zonage d'assainissement de Clairfayts (59)
- Zonage d'assainissement de Hondegheem (59)
- Modification du PLUi d'Artois Auchy les Mines (62)
- Modification du PLU de Fontaine-lès-Vervins (02)
- Modification du PLU d'Avesnes-le-Comte (62)
- Modification du PLU de Quaedypre (59)
- Elaboration du PLU d'Ognes (60)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PLUi de Val de Noye (80)
- Elaboration du PLU de Villers-Carbonnel (80)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Extension du parc éolien du seuil de Bapaume, à Sailly-Saillissel (80) et Le Transloy (62)
- Projet de carrière EURARCO à Crotoy (80)

- Construction d'un bâtiment à usage commercial à Hénin-Beaumont, suite à actualisation de son évaluation environnementale (59)
- Extension de l'élevage avicole de l'EARL Lauwerie Weillaert, à Merris (59)
- Extension d'un élevage avicole à Sempy (62)

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour le projet de carte communale de Dompierre sur Authie (80), soumis à évaluation environnementale.

Projets : Décisions d'avis tacite

- Après en avoir délibéré, la MRAe décide que :
 - l'avis sur le projet d'extension de la carrière de matériaux calcaires ANTROPE à Chevincourt (60), soumis à évaluation environnementale, sera tacite ;
 - l'avis sur le projet de création d'un entrepôt logistique à Beauvais (60), soumis à évaluation environnementale, sera tacite.

Désignation d'un coordonnateur de la MRAe pour un dossier non soumis à délibération collégiale

Néant.

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE